|  |
| --- |
| **PIECES A JOINDRE POUR UN RENOUVELLEMENT** |

* + *A joindre* :
    - Un exemplaire des statuts de l’association (si un changement a eu lieu depuis la demande de subvention précédente) :
    - Si le dossier n’est pas rempli par le représentant de l’association, le pouvoir donné par ce dernier au signataire
    - Les comptes approuvés du dernier exercice clos
    - Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont un
    - Le dernier rapport d’activité approuvé
    - Le compte rendu de la dernière Assemblée Générale
* Les soldes des comptes bancaires et des livrets au dernier exercice clos
* Le compte rendu financier\* de l’action précédemment menée et ayant été l’objet d’une subvention par la CAVBS
* Un RIB (si un changement a eu lieu)
  + *A remplir dans le dossier de demande* :
    - La présentation de l’association (et notamment la liste des personnes chargées de l’administration de l’association) si un changement a eu lieu ***[Fiches n° 1.1, 1.2 et 1.3]***
    - Le budget prévisionnel de l’association pour l’exercice à venir ***[Fiche n°2]***
    - La description de l’action (si la subvention demandée est affectée) ***[Fiche n°3.1]***
    - Le budget prévisionnel de l’action pour laquelle la subvention est demandée (si la subvention demandée est affectée) ***[Fiche n°3.2]***
    - L’attestation sur l’honneur ***[Fiche n°4]*** précisant notamment :
      * le montant de la subvention demandée
      * les données bancaires de l’association présentent sur leur RIB (si un changement a un lieu)
      * le montant des subventions publiques reçues sur les 3 derniers exercices fiscaux clos.

Rappel : Le compte annuel approuvé, le rapport d’activité et le compte rendu financier doivent être transmis **au maximum 6 mois après la fin de l’exercice comptable concerné par la dernière subvention**.